



Quel recours contre mon constructeur?

Par **Dana94**, le 12/01/2011 à 10:57

Bonjour,

Notre constructeur ne tiens pas compte de nos instructions et n'en fait qu'à sa tête. Il refuse en outre de réparer ses erreurs. Notre dernier conflit en date porte sur la salle de bain où il n'a pas respecté nos instructions quant à la répartition des couleurs des faïences, a pris l'initiative de faire la mosaïque du sol de la douche à l'italienne avec des chutes de carreaux provenant d'autres chantiers au lieu d'utiliser les mêmes carreaux que ceux du sol de notre salle de bain, ce qui donne un résultat affreux. De plus ils n'ont absolument pas respecté ce qui avait été convenu concernant l'aménagement d'une niche dans la paroi de la douche. Ils refusent de réparer leurs erreurs, quels sont mes recours ? Je n'en peux plus, depuis le début de cette construction nous n'avons avec eux que des déconvenues, je suis épuisée, ce qui devait être le projet de toute une vie est devenu un cauchemar ! Merci de votre aide.

Par **corima**, le 12/01/2011 à 23:32

Bonsoir, je vous conseille de vous adresser à l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) de votre département.